



Références juridiques - ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements – article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales et articles 1 à 5 du règlement intérieur du Syndicat Mixte conformément à son adoption par délibération n° 02/2022 en date du 22 mars 2022.

Le comité syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 au siège du syndicat Sambre Mobilités, 4 avenue de la gare à Maubeuge, sous la présidence de Monsieur Benoît COURTIN, suite à la convocation, adressée à chaque délégué le 4 décembre 2025, conformément aux articles 1 à 5 du règlement intérieur du syndicat mixte adopté par délibération n° 02-2022 en date du 22 mars 2022 et les dispositions combinées des articles L.2121-1, L.5211-1 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales précisant que les syndicats mixtes fermés sont soumis aux dispositions applicables aux conseils municipaux.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pascal CHABOT est nommé secrétaire de séance par l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet élu sera assisté, pour la rédaction du procès-verbal, par les techniciens présents en qualité de secrétaires auxiliaires.

APPEL NOMINATIF & QUORUM

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et après appel nominatif, il est constaté que le comité syndical de Sambre Mobilités peut valablement délibérer, puisque le quorum de 15 membres (en exercice) présents au minimum est atteint.

Etaient Présents :

Titulaires CAMVS : Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE.

Suppléante CAMVS : Jeanine PAQUE-Jean-Louis SIMON

Titulaires CCPM : Alain GERARD-Stéphane LATOUCHE

Etaient absents excusés :

Titulaires CAMVS : Arnaud BEAUQUEL- Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAÎTRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET

Absents excusés donnant procuration : Néant

M. le Président déclare donc ouverte la séance du comité syndical.

Assistaient également à la réunion les techniciens suivants : Samuel PECQUERIE, Directeur du Syndicat, Clément CHIKH, Ingénieur, Christine VENDEVILLE, Responsable des Mobilités durables, actives et solidaires, Romuald MIDAVAIN, Responsable Informatique, Valérie LAURENT Responsable Ressources Humaines et Finances.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Pour rappel et précisions : conformément aux textes en vigueur les conseils municipaux ainsi que les comités syndicaux sont maîtres de la rédaction du procès-verbal de leurs séances et chaque collectivité garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges. Dans ce cadre, il est précisé que la teneur des discussions au cours de la séance, s'étend comme le résumé des opinions exprimées et la mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée.

Chaque délégué syndical ayant eu communication du procès-verbal de la précédente réunion, dans le dossier préparatoire accompagnant la convocation transmis avant la séance, Monsieur le Président propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des délégués présents. Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le procès-verbal du 8 octobre 2025 n'est pas adopté, une remarque ayant été formulée par M. Ghislain ROSIER précisant que le rapport du délégataire a été présenté par lui-même et non par Monsieur Clément CHIKH, comme indiqué dans ledit procès-verbal. Cette observation a donné lieu à une modification du procès-verbal, lequel sera soumis de nouveau à l'approbation lors de la prochaine séance du comité syndical qui se tiendra en 2026. »

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES AU PRESIDENT

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Monsieur le Président par délégation du comité syndical en date du 30 novembre 2022, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales. L'assemblée syndicale prend acte des décisions prises grâce notamment au tableau joint au dossier préparatoire du comité. Il s'agit des décisions suivantes :

- **Le 30 septembre 2025** autorisant la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries (lot 4 : Auvent /charpente métallique / Verrière photovoltaïque) avec la société BAUDIN CHATEAU NEUF Métal Nord pour un montant de 12.594, 00 € TTC.
- **Le 21 octobre 2025** autorisant l'attribution du marché d'études de transition énergétique du réseau Sambre Mobilités à la société KEOLIS pour un montant forfaitaire de 18.000, 00 € TTC.
- **Le 22 octobre 2025** autorisant l'attribution du marché du déploiement du système d'informations voyageurs du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries à la société EQUANS pour un montant de 25.307, 27 € TTC
- **Le 14 novembre 2025** autorisant la signature de l'avenant n°2 du marché de travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries (lot 4 : Auvent /charpente métallique / Verrière photovoltaïque) avec la société BAUDIN CHATEAU NEUF Métal Nord pour un montant de 3.867, 60 € TTC.

COMMUNICATION & INTERVENTION DU PRESIDENT

M. le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence à ce comité syndical et remercie l'ensemble des élus, membres du bureau et à l'équipe technique du syndicat Sambre Mobilités pour la préparation de celui-ci.

COMITE TECHNIQUE DU PDU – 21.10.2025

Le comité technique du PDU a réuni le 21 octobre les représentants techniques des structures partenaires.

L'objet de la réunion était de partager ce bilan à mi-parcours et de le compléter, de l'enrichir.

Ce dernier a mis en lumière un taux de réalisation à hauteur de 54% des mesures prescriptives ou d'intention ; taux porté à 56% à l'issue de la réunion, fort des amendements opérés.



INAUGURATION ET ACCUEIL ASSOCIATION WIMOOV - 22.10.2025

Bus, voiture, emploi : un coup de pouce pour lever les freins à la mobilité

Sambre. Obstacles au permis de conduire, réseau de bus mal connu, manque d'informations pour se déplacer... La mobilité reste un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire.

Wimooov veut changer la donne en s'implantant dans le val de Sambre.



Virginie Barbé et Jonathan Olet de l'association Wimooov aux côtés de Benoît Coutin et Samuel Perquerie à la tête de Sambre Mobilités.



Mostefa Mostefaoui
Membre

Sans moyen de locomotion, trouver un emploi s'apparente à un parcours du combattant. La situation se complique si l'on n'a pas suffisamment de moyens pour financer le permis de conduire, sans compter la voiture. Elle devient carrément impossible si l'on peine à se repérer, ce serait-ce que pour régler un point à son poste en prenant le bus. Autant d'obstacles à l'insertion sociale et professionnelle que Wimooov tente de lever dans la région.

L'association a pour but d'aider les publics les plus fragiles à mieux se déplacer. « On intervient surtout auprès des demandeurs d'emploi, mais également auprès des éducateurs du RSA ou des personnes en situation de handicap. On propose une mobilité inclusive », illustre Jonathan Olet, directeur régional.

« Il nous arrive parfois d'assister des personnes qui prennent le bus pour la première fois. »

Elle vient de s'implanter dans l'arrondissement de Maubeuge, avec l'appui de Sambre Mobilités. Le gestionnaire des transports en commun du val de Sambre voit dans ce partenariat un « partage d'expériences ». « L'idée, c'est d'avoir des remontées de leur part : savoir si, dans telle ou telle ligne Sibus, on ne va pas ou si tel horaire est « empâté », développe Benoît Coutin, président de Sambre Mobilités.

La mobilité, c'est aussi psychologique. Concrètement, Wimooov, ce sont des conseillers à la mobilité. Dans la Sambre, il n'y en a qu'un seul pour le moment, mais ils devraient être trois à terme. Leurs missions sont multiples, mais se résument principalement à un accompagnement individuel, selon la situation. Ils peuvent, par exemple, aider un particulier à louer une voiture

pour se rendre au travail. « Nous avons des partenariats avec des gérants solitaires qui louent un véhicule au tarif de trois euros par jour », illustre Jonathan Olet. L'accompagnement peut aussi être psychologique. « Il nous arrive parfois d'assister des personnes qui prennent le bus pour la première fois parce qu'elles n'avaient jamais senti le passagère », met en garde Virginie Barbé, responsable des conseils dans la région. La professionnelle a d'ores et déjà observé plusieurs obstacles à la mobilité en Sambre-Avenais. « Les gens n'ont pas forcément une bonne connaissance du réseau de bus, ils se rendent compte aussi qu'il y a une méconnaissance de la tarification. Les demandeurs d'emploi ou les allocataires du RSA ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier d'une réduction. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui ne paient pas leur trajet. Là-dessus, notre rôle, c'est de les sensibiliser », énumère-t-elle. Ce constat dressé, Wimooov sera du pain sur la planche quand on connaît les difficultés sur le territoire. ■

Contact : 03 27 75 51 44



Comme annoncé lors de nos différentes réunions de comités syndicaux, l'association Wimooov a pris possession du bureau mis à disposition par le syndicat.

Ce nouveau point d'ancrage permettra à Wimooov d'accueillir et d'accompagner les publics en situation de fragilité dans leurs démarches de mobilité (entretien, diagnostic, solutions adaptées), de travailler en synergie avec les

acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'action sociale et déployer ses dispositifs d'accompagnement individuel et collectif, favorisant l'autonomie et la mobilité durable des bénéficiaires.

COMITE DE PILOTAGE – CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE – FOURMIES – 04.11.2025

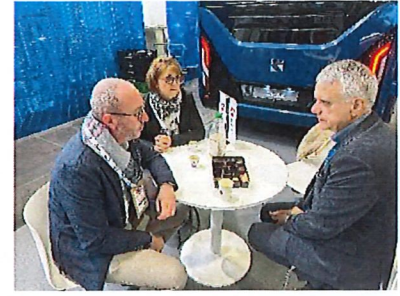


Le syndicat était également présent à Fourmies le 4 novembre dernier au Comité de Pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité (le COM) porté par la région Hauts-de-France.

Ce COM finalisé lors de cette dernière instance vous sera d'ailleurs présenté lors de notre présente séance pour validation et approbation puisque le syndicat est signataire de ce contrat.

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC – ORLEANS – 05.11.2025

Nous étions également présents aux Rencontres Nationales du Transport Public à Orléans le 5 novembre dernier, très riches en échanges, conférences organisées par les acteurs de la Mobilité et salon important en nombre de stands divers présentant des solutions et de nombreux produits de mobilités.



COLLOQUE 20 ANS ACCESSIBILITE UNIVERSELLE – 06.11.2025



Nous avons eu l'opportunité d'intervenir lors du colloque organisé par l'Association pour l'Égalité des Chances, en partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et la Ville de Jeumont, le 6 novembre 2025 à Jeumont, à l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité universelle.

Sambre Mobilités a participé à cette journée riche en échanges, consacrée à la mobilité universelle, et a animé un atelier sur l'accessibilité des transports, en collaboration avec la DDTM de Lille et d'Avesnes-sur-Helpe.

Aux côtés de nombreux acteurs professionnels et associatifs, cette rencontre a permis de débattre des enjeux actuels et de présenter l'ensemble des projets portés par le syndicat en faveur de l'accessibilité

COMITE DE PILOTAGE DU PDU – 12.11.2025



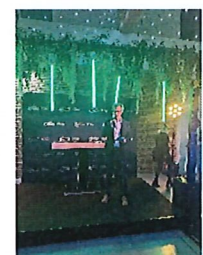
Le comité de pilotage partenarial du PDU s'est réuni, quant à lui, le 12 novembre : il a pris connaissance de l'état d'avancement du programme d'actions et a échangé sur les forces et faiblesses de celui-ci : un bilan satisfaisant et encourageant mais qui nécessite encore de nombreux efforts pour atteindre ses objectifs.

Ceux liés aux transports collectifs, mobilités actives et accessibilité progressent correctement, tandis que la logistique et le fret restent peu développés.

Et pour clôturer la séance, les participants se sont accordés sur les perspectives à retenir pour la deuxième période de mise en œuvre du PDU (2025-2029). Parmi celles-ci, la mise en œuvre des projets annoncés, le renforcement des coopérations y compris avec les acteurs économiques, la communication, et une attention accrue au transport de marchandises. Ce bilan sera d'ailleurs présenté au cours de notre séance de ce jour.

100 ANS DES CARS DU HAINAUT – 20.11.2025

M. le Président porte également à la connaissance de l'assemblée que les Cars du Hainaut dont les locaux sont situés à Le Quesnoy et qui assurent notamment la partie affrétée du réseau, viennent de fêter leurs 100 ans !



COMITE DE SUIVI PACTE SAT 3 – LA CAPELLE – 21.11.2025



Notre Direction fait désormais partie du comité de suivi du Pacte SAT 3 et assiste depuis quelques semaines au travail technique avec les autres collectivités de la Sambre Avesnois Thiérache.

La première réunion a eu lieu le 21 novembre dernier à La Capelle. Cela nous permet d'être autour de la table mais également d'être régulièrement informé de l'avancement de cet important dossier pour lequel le syndicat a contribué et pu faire inscrire quelques dossiers, et notamment l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

CONFERENCE DES PRESIDENTS – RENDU INTERMEDIAIRE DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION DES MOBILITES A L'ECHELLE DE L'ARRONDISSEMENT – 24.11.2025

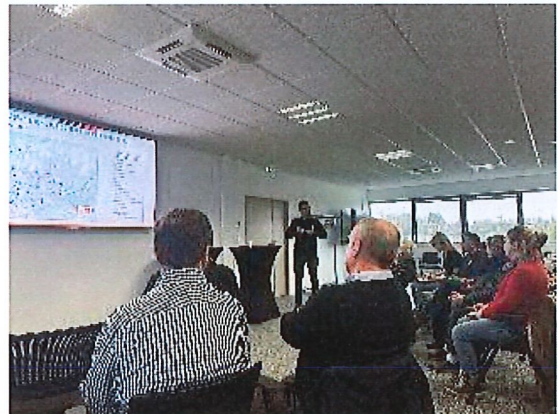
Pour votre parfaite information, M. le Président informe également de la présentation en Conférence des Présidents, du rendu intermédiaire de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe auprès des 4 Présidents d'EPCI du territoire.

L'ensemble des Présidents ont unanimement reconnu le travail réalisé par le syndicat et ont souhaité, compte tenu du calendrier préélectoral actuel, reprendre les travaux dès la mise en place des nouvelles gouvernances. Nous poursuivons donc le travail afin de pouvoir être au rendez-vous de cette nouvelle échéance.

MATINEE DES GESTIONNAIRES DE VOIRIE – 26.11.2025

Après un premier Rendez-Vous des Mobilités tenu en juin dernier destiné aux établissements scolaires, un second Rendez-Vous a réuni les gestionnaires de voirie et leurs partenaires le 26 novembre 2025 pour (re)découvrir les outils de développement des infrastructures cyclables et partager une méthode de travail plus efficace.

Quelques rappels introductifs portant sur les éléments contextuels avec notamment un rappel du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier ont permis de mettre en lumière d'une part, la nécessité de clarifier les compétences de chacun et leur articulation (le « qui fait quoi ») ; d'autre part, la présence d'un maillage cyclable discontinu, peu sécurisé et insuffisant pour inciter à la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens.



En présence du CEREMA et de l'Agence d'Urbanisme, les participants ont bénéficié d'une présentation du « diagnostic de mobilité », véritable outil d'aide à la décision pour les communes, ainsi que d'informations juridiques, techniques et financières sur le déploiement des infrastructures cyclables. La séance s'est conclue sur la nécessité de « changer de braquet » en matière d'aménagement cyclable pour les prochaines années.

COMITE DES PARTENAIRES – 27.11.2025



Le 27 novembre dernier, s'est réuni notre Comité des Partenaires dont le rôle est de favoriser le dialogue entre les acteurs de la mobilité. Cette séance de travail a permis de revenir sur la présentation du bilan et perspectives du syndicat, du bilan à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains de la Sambre (2019-2029), de la présentation du rapport d'activités 2024, des activités menées en 2025 et plus particulièrement :

- du service de transport en commun (contrat avec la SPLTISA 2025-2027) et installation des cellules compteuses,
- de l'électrification des navettes de centre-ville,
- de la livraison du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries
- du service de location de vélos longue durée,
- des actions de sensibilisation (Semaine de l'Eco mobilité),
- de l'évolution du Versement Mobilité,
- du point d'avancement relatif à la stratégie de développement du Syndicat mixte et de la coopération avec les autres EPCI de l'arrondissement,
- de nos projets : avec notamment l'évolution du service de Transport sur réservation (TSR), du service de covoiturage, de la billettique et du pôle de rabattement multimodal transfrontalier à Bettignies.

INAUGURATION DU PEM D'AULNOYE-AYMERIES – 03.12.2025

Enfin, nous avons pu inaugurer notre PEM d'Aulnoye-Aymeries qui permet d'assurer le report modal aux abords de la première gare de l'arrondissement en termes de fréquentation. Un grand moment qui permet au syndicat de valoriser son savoir-faire et aux acteurs de souligner la qualité de cette réalisation. Un livret a d'ailleurs été réalisé comme nous l'avions fait pour l'inauguration de celui de Maubeuge. Un exemplaire est à disposition sur les tables.



PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

M. le Président présente aux délégués présents l'ordre du jour de la séance qui comporte 9 délibérations.

DELIBERATIONS

Délibération n°1 : avis sur la demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte du SCoT Sambre Avesnois au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59).

M. le Président rappelle que conformément aux dispositions du code général de la fonction publique relatives à l'affiliation volontaire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux centres de gestion, le syndicat mixte du SCoT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG59).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord rappelle qu'il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

En effet, contrairement aux communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet qui sont obligatoirement affiliés au CDG59, les syndicats mixtes fermés ne le sont pas mais peuvent le demander de manière volontaire.

Dans ce cadre, le syndicat mixte Sambre Mobilités est appelé à émettre un avis sur cette demande.

Tel est l'objet de la délibération,

En l'absence de remarques particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET un avis favorable** sur la demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte du SCoT Sambre Avesnois au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59),
- **PRÉCISE** que le présent avis sera transmis au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférent et à notifier le présent avis,

Délibération n°2 : Signature de la convention de partenariat entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique.

M. le Président rappelle que conformément à la demande du syndicat mixte Sambre Mobilités et aux compétences confiées par la loi aux syndicats mixtes en matière de développement et de suivi des projets énergétiques, que le syndicat mixte Sambre Mobilités souhaite bénéficier de l'expertise du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement de ses projets énergétiques, notamment pour la réalisation des missions suivantes :

- l'étude de dimensionnement et l'accompagnement au projet de création d'une centrale photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries ;
- l'accompagnement dans le cadre du futur marché public de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été rédigée entre Sambre Mobilités et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour les années 2024 et 2025, précisant les missions, les modalités financières et les conditions de réalisation de l'accompagnement.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

En l'absence de remarques particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'approuver la convention de partenariat avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement des projets énergétiques du syndicat mixte Sambre Mobilités pour les années 2024 et 2025 annexée à la présente,
- **PRECISE** que le coût total de la mission s'élève à 3.250 € TTC, dont 2.275 € pour le projet de centrale photovoltaïque et 975 € pour l'accompagnement du marché de fourniture d'électricité,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et tous documents afférents à sa mise en œuvre,

Délibération n°3 : Approbation du bilan à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre 2019-2029.

M. le Président rappelle que le comité Syndical a approuvé en date du 21 mars 2019 son Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Sambre pour la période 2019-2029. Outil de planification des mobilités, ce plan arrête les principes d'organisation des transports, de la circulation et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus, dans le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Il se compose de plusieurs éléments, et notamment du projet politique et sa déclinaison en programme d'actions, traduisant ainsi le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs recherchés. Etabli de manière partenarial et mis en œuvre par une pluralité d'acteurs, il expose également les modalités de suivi et de pilotage durant les 10 ans de sa validité.

Pour rappel, le PDU de la Sambre a pour ambition, à l'horizon 2029 :

- La connexion du territoire à des réseaux plus larges régionaux, nationaux et européens, pour le déplacement des personnes et des marchandises ;
- La possibilité pour tous les habitants de se déplacer facilement quel que soit leur lieu d'habitation, leurs moyens et/ou leurs handicaps, c'est à dire l'accessibilité sociale et spatiale à la mobilité pour tous les habitants ;
- L'attractivité et la mise en valeur économique et touristique du territoire ;
- Le rééquilibrage des parts modales de déplacement.

Ces ambitions politiques se traduisent par 5 objectifs, structurant le PDU, et déclinés en programme d'actions :

1. Faciliter l'accessibilité du territoire par une offre dynamique de transports collectifs ;
2. Accompagner le développement du territoire avec de nouvelles opportunités de mobilité ;
3. Valoriser le cadre de vie par les mobilités actives et décarbonées ;
4. Promouvoir un usage intelligent de la route ;
5. Faciliter la mobilité pour tous.

Fort des premières années de mise en œuvre et conformément à l'article L 1214-8 du Code des transports qui impose que « *le plan de déplacements urbains fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé* », ce PDU doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours. Cet exercice comporte d'une part le rappel des défis à relever et le bilan quantitatif des actions engagées ; d'autre part, l'évaluation de l'action à partir des indicateurs retenus dans le cadre de son élaboration. Il permet ainsi de valoriser les actions menées mais également de comprendre les raisons de celles qui n'ont pas vu le jour, d'ajuster, le cas échéant le projet ou améliorer leurs conditions de réalisation.

Le bilan présente un état d'avancement de la mise en œuvre du PDU satisfaisant, à hauteur de 56% : Parmi les 68 mesures (prescriptives ou d'intention), répondant aux 15 actions identifiées, 58 d'entre elles sont engagées, et notamment les mesures programmées initialement à court terme. Ces résultats souffrent néanmoins d'un manque de disponibilités de certaines données nécessaires à l'évaluation ; seuls 67% des indicateurs suivis demeurent disponibles. Par ailleurs, la pluralité d'acteurs contribuant à ce PDU, rend difficile le reporting des actions menées ou en cours.

L'objectif 1 abordant l'offre de transports collectifs et l'intermodalité connaît des avancées significatives, avec le renforcement de l'offre, tant ferroviaire que routière, couplé au déploiement des conditions favorables à l'intermodalité (Pôle d'échanges multimodaux, parking P+R, ...). L'évaluation met en lumière une hausse de la fréquentation des gares principales. Cependant, la fréquentation des transports collectifs n'a pas encore regagné son taux d'avant 2020 qui avait connu une chute de plus de 20% (part modale de 5% en 2023). Ce bilan souligne les actions non engagées, telles que plusieurs études relatives aux attentes des usagers ou à la mise en place de navettes vers les aéroports, ou encore l'installation d'écrans intermodaux.

L'objectif 2 relatif aux nouvelles opportunités de mobilités met en lumière les initiatives encourageantes portées par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre qui a introduit au sein de son

Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de son programme Local de l'Habitat des règles de planification et d'aménagement liées au déploiement des mobilités actives et partagées, que complète son Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) approuvé en juillet 2025. La question du transport des marchandises, et notamment par voie fluviale, n'a pas encore été amorcée ; seul le transport de passagers profite des infrastructures et équipements présents le long de la voie d'eau (port d'Hautmont). Plus largement, tant sur le plan des actions que des études, le fret, le verdissement des livraisons en centre-ville et le déplacement des marchandises constituent des points de faiblesse de ce bilan, renforcés par l'absence de données objectives disponibles. L'évaluation rappelle la place dominante de la voiture (85%) alors que les parts modales liées aux transports collectifs ou aux mobilités actives progressent difficilement. Par ailleurs, la montée en puissance de la plaisance (anneaux et nuitées) démontre le potentiel touristique de la Sambre alors que le potentiel économique fluvial reste inexploité.

L'objectif 3 s'adosse au Schéma Directeur Cyclable et piétonnier, approuvé par le conseil syndical en 2021, qui définit la stratégie de développement des mobilités actives et décarbonées, contribuant à la valorisation du cadre de vie. Il se compose de deux ambitions : d'une part, développer la culture du vélo et de la marche ; d'autre part, disposer d'un réseau utilitaire cyclable et piétonnier continu et sécurisé. Le bilan souligne les actions engagées en matière de nouveaux services (location longue durée de VAE), de stationnement (déploiement d'équipements sécurisés), de sensibilisation et d'incitation au changement des pratiques, selon une logique d'intermodalité. A l'inverse, le maillage d'infrastructure (170 km en cours de structuration, un site propre de 9 km, une EuroVéloroute et 4 boucles touristiques) reste un point faible pour un usage quotidien, faisant appel aux multiples gestionnaires de voirie. Les initiatives du Département sont soulignées, avec la création de nouvelles pistes cyclables sur la commune de Feignies et sa politique d'accompagnement financier. L'évaluation met en avant la faiblesse des parts modales : 1% pour le vélo, 6% pour la marche. Une attention renforcée en direction des piétons devra être portée sur la deuxième période de réalisation du PDU.

Les politiques publiques doivent anticiper les évolutions de la mobilité et se pencher sur l'optimisation de l'usage de la voiture, ce que vise le quatrième objectif du PDU. Il aborde ainsi les nouveaux usages - et notamment partagés (co-voiturage) - de la voiture, sa place reconsidérée en zone urbaine (stationnement, offre P+R) et au sein du réseau viaire (en 2021, 114 km de voiries apaisées, zones 30 ou et de rencontre sont répertoriés). Les initiatives communales sont valorisées, telles que le réaménagement d'espaces en centralité, repensant la place de la voiture au profit d'équipements intermodaux ou le traitement de traversées de communes introduisant des axes cyclables et piétonniers sécurisés. S'agissant de l'évaluation, l'absence de livrables techniques et de données de trafic limite la possibilité d'analyse du réseau viaire. Sont soulignées une augmentation significative de la pratique du covoiturage (+ 185 % entre 2021 et 2024) et des infrastructures de recharge (près de 160 points de charges fin 2023), avec une dynamique d'usage réelle.

Le dernier objectif du PDU aborde la mobilité inclusive et l'accessibilité pour tous, quelque soit leur catégorie sociale, leur motif de déplacement ou leur état physique. En 2024, 6,28 % des voyages concernent un public senior handicapé. Il apporte ainsi une réponse aux besoins des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Il valorise la politique tarifaire déployée par STIBUS et la mise en accessibilité des transports et des équipements (Ad'Ap). La flotte de transport collectif est entièrement accessible PMR (51 véhicules dont 5 navettes) et 171 arrêts (sur plus de 600) sont adaptés (≈28 %), un chiffre en progression depuis 2019. L'analyse des indicateurs rappelle que 11 % des ménages restent sans véhicule, 21 % des individus sont sans permis et 3 % des actifs sans solution de transport domicile-travail, renforçant la vulnérabilité financière. Et de rappeler que plus de la moitié des voyages

en bus relèvent de tarifs sociaux ou de gratuités (scolaires 29 %, demandeurs d'emploi/RSA 12 %, personnes âgées/handicapées 6 %, gratuits 9 %).

Forts de ces résultats encourageants, la conclusion de ce bilan à mi-parcours rappelle que nombreux efforts sont à poursuivre collectivement en vue d'une mobilité plus inclusive, plus adaptée, plus diversifiée, plus verte et énonce les perspectives retenues pour la deuxième période de mise en œuvre du PDU (2025-2029), à savoir :

- ✓ Concrétiser les projets identifiés, en réflexion ou en conception, contribuant aux objectifs ;
- ✓ Renforcer la collaboration et le partage entre les différents maîtres d'ouvrage engagés ;
- ✓ Renforcer la communication, la sensibilisation aux nouvelles formes de mobilité ; faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité à tous publics ;
- ✓ Engager le rapprochement avec les acteurs économiques afin d'apporter des réponses à leurs attentes : accès des ZAE, livraisons en centre-ville plus vertes, fret ferré ou fluvial ;
- ✓ Poursuivre le déploiement d'infrastructures et équipements dédiés ou adaptés aux nouvelles formes de mobilité ;
- ✓ Préparer le futur Plan de Mobilité, intégrant l'éventuelle extension du ressort territorial du syndicat.

L'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en comité technique partenarial le 21 octobre 2025, en comité de pilotage le 12 novembre 2025, en comité des partenaires le 27 novembre 2025 et en réunion de bureau syndical le 3 décembre 2025.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

INTERVENTIONS

Jean DURIEUX précise Les transports collectifs sont souvent perçus comme plus lents que la voiture en raison de leurs itinéraires fixes, des arrêts fréquents et des correspondances nécessaires. Les temps d'attente, notamment lorsque la fréquence est insuffisante, allongent le trajet global. De plus, le temps nécessaire pour rejoindre un arrêt ou effectuer le dernier kilomètre s'ajoute au déplacement. À l'inverse, la voiture permet un trajet direct et flexible, généralement plus rapide en temps total. Sa place en centre-ville reste un combat politique fort, à l'encontre des comportements individuels.

Dominique DELCROIX déplore la non prise ne compte des modes actifs (vélo et marche) dans l'aménagement des nouvelles voiries. Les projets privilégient souvent la fluidité du trafic motorisé au détriment d'infrastructures adaptées aux cyclistes et aux piétons, comme des pistes sécurisées ou des cheminements continus. Cette absence d'intégration rend les déplacements à vélo ou à pied peu attractifs, voire dangereux, et limite le développement de ces modes pourtant essentiels pour une mobilité durable et accessible à tous. Il cite à titre d'exemple les chemins de halage qui pourraient être empruntés par les scolaires.

Alain GERARD déplore les nombreux trajets très courts, parfois inférieur à 100m, qui sont réalisés en voiture avec seulement une ou deux personnes à bord, ce qui génère une circulation inutile, des nuisances et des risques accrues aux abords des écoles, alors que ces déplacements pourraient être faits à pied ou à vélo.

Benoit COURTIN conclut en rappelant que le plus simple a été mené ; reste le plus difficile : le changement de comportement.

En l'absence d'autres remarques,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** des éléments de bilan et d'évaluation du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, établis à mi-parcours et partagés avec l'ensemble des partenaires, ci-annexés,
- **APPROUVE** ce bilan et son évaluation établis à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, ainsi que les perspectives identifiées pour la période 2025-2029,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité

Délibération n°4 : Décision modificative n°3 à apporter au budget primitif 2025.

Monsieur Jean-Pierre LEBLANC, Vice-président rappelle :

- que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par les budgets primitifs ou supplémentaires sont reconnus insuffisants ou mal ajustés aux besoins, des crédits et des recettes peuvent être modifiés par des décisions votées par le comité syndical dans les mêmes conditions que le budget primitif,
- que ces modifications peuvent être apportées au budget du syndicat mixte jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant :

- la nécessité de prévoir de nouvelles inscriptions budgétaires ainsi qu'un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année selon le tableau repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses de fonctionnement		2025	Recettes de fonctionnement	2025
Total dépenses de fonctionnement		0,00	Total recettes de fonctionnement	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses d'investissement		2025	Recettes d'investissement	2025
21	2156-Matériel de transport d'exploitation	-50 000,00		
1005	2153-Installations à caractère spécifique (achat 4 abris standard type Real avec 5 vitres et kit de scellement)	25 000,00		
1014	2315-Installations, matériel et outillage tech. (mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un PEM transfrontalier à Bettignies)	5 000,00		
1016	2182-Matériel de transport et d'exploitation (acquisition de 20 VAE)	20 000,00		
Total dépenses d'investissement		0,00	Total recettes d'investissement	0,00

En l'absence de remarques particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°3 telle que figurant ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision,

Délibération n°5 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

M. Jean-Pierre LEBLANC, Vice-président aux finances rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Concernant l'investissement, il est proposé au comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget primitif 2026 qui devra intervenir avant le 15 avril 2026.

Considérant :

- qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril 2026, le Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption),

- que le total des investissements ouverts au Budget Primitif 2025 (comptes 2031 à 2315) s'élève à 4.946.000,00€,

- que le montant maximum de crédit concerné ainsi calculé s'élèvera à 1.236.500,00 € soit un quart

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

Le Président précise que le vote du BP 2026 aura lieu avant la fin février 2026 et s'incrira dans la continuité des actions en cours.

En l'absence de remarques particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2025, les dépenses ci-après :

Opération 1003 « PEM Aulnoye-Aymeries » Compte 2315 « installations, matériel et outillages techniques »	600.000 €
Opération 1005 « stations et accessibilité » Compte 2153/21 « installations à caractère spécifique » pour abris, quais de bus	164.000 €
Opération 1008 « réhabilitation dépôt » Compte 2153/21 « installations à caractère spécifique » pour vidéoprotection, portail dépôt	92.000 €
Opération 1013 « billettique » Compte 2315/23 « installations, matériel et outillage techniques » pour étude avant-projet-Elaboration DCE AMO Billettique	117.000 €
Opération 1014 « PEM Bettignies » Compte 2111/21 « acquisition terrains nus »	25.000 €
Opération 1016 « acquisition de vélos » Compte 2182 « matériel de transport » pour acquisition de vélos	50.000 €
Opération 1019 « système de comptage des voyageurs » Compte 2153 « installations à caractère spécifique »	120.000 €
Compte 2156/21 « matériel de transport d'exploitation » pour boîtes de vitesse et moteurs.	50.000 €
Compte 2183/21 « matériel de bureau et matériel informatique » pour divers matériels informatiques	10.000 €
Compte 2184/21 « mobilier » pour divers mobiliers	5.000 €
TOTAL	1.233.000 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Délibération n°6 : Création et constitution de la commission d'indemnisation amiable des commerçants pour les préjudices économiques et commerciaux du fait des travaux du PEM d'Aulnoye-Aymeries et approbation du règlement.

Le syndicat mixte Sambre Mobilités est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire chargée de définir la politique de mobilité et d'assurer la supervision du réseau de transport dans le périmètre de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, ce qui inclut la Commune d'Aulnoye-Aymeries et les Communes d'Hargnies et de La Longueville.

Sambre Mobilités est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement en cours du Pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries, menés depuis plusieurs mois sur le parvis de la gare et son espace public qui consistent principalement à la création : de 8 nouveaux arrêts de bus, de la réfection de la

totalité des voiries sur l'emprise du projet, de 600 m² de halle d'attente couverte photovoltaïque, de 30 places de dépose minutes dont 6 places à proximité immédiate de la gare routière, de 44 stationnements sécurisés et gratuit pour vélos, d'un sanitaire public, d'une infrastructure de vidéo surveillance complète, de 3 places de transport sur réservations, de 2 places Taxi au plus proche du pôle intermodal et plus de 2500 m² d'espace dédié au piéton- le tout sur un linéaire de 200 mètres.

Les objectifs de ces travaux sont d'améliorer la mobilité des habitants, de favoriser l'intermodalité, d'accompagner le développement économique et urbain des territoires desservis et de participer au réaménagement de l'espace public.

Malgré toutes les précautions prises durant l'ensemble des travaux, Sambre Mobilités est conscient des perturbations que les différents chantiers sont susceptibles d'engendrer sur l'activité économique locale.

C'est la raison pour laquelle Sambre Mobilités propose d'accompagner les établissements professionnels touchés par les nuisances inhérentes à l'ensemble de ces travaux, sur une période globale allant du 6 janvier 2025 jusqu'à l'achèvement de la totalité des travaux d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries.

Cette procédure a pour objectif la mise en place d'un dispositif simple et rapide permettant le traitement pour avis des demandes d'indemnisation dans les meilleurs délais, en prenant pour base les principes d'indemnisation retenus par les tribunaux administratifs dans le cadre de l'engagement de la responsabilité sans faute de l'administration en matière de réparation des dommages non accidentels de travaux publics, pour rupture d'égalité devant les charges publiques, moyennant un préjudice anormal et spécial.

La Commission d'indemnisation amiable est chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des professionnels riverains qui estiment avoir subi des difficultés économiques sérieuses directement liées aux travaux et entraînant une diminution notable de leur activité, et de rendre un avis sur ces demandes.

Si la mise en place de cette Commission permet un traitement plus rapide des dossiers, elle ne garantit aucunement l'attribution systématique d'indemnités, la décision d'indemnisation appartenant à Sambre Mobilités qui n'est pas liée par l'avis de la Commission.

En conséquence, la délibération en date du 10 décembre 2025 du Comité syndical de Sambre a pour objet d'approuver le règlement joint fixant les principes et les modalités de fonctionnement de la Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à l'exécution des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Sambre Mobilités sur le périmètre du Pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

En l'absence de remarques particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CREE et DECIDE** la mise en place de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) des préjudices économiques liés à l'exécution des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage

de Sambre Mobilités sur le périmètre du Pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries,

- **APPROUVE** le règlement joint fixant les principes et les modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à l'exécution des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Sambre Mobilités sur le périmètre du Pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries qui précise notamment :

Composition : Sept membres avec voix délibérative :

- Un magistrat du Tribunal administratif de Lille désigné par le Président du Tribunal administratif de Lille ;
- 2 élus représentant Sambre Mobilités : Jean-Pierre LEBLANC et Pascal CHABOT ;
- Un élu représentant la Commune d'Aulnoye-Aymeries ;
- Un élu représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France ;
- Un élu représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France,
- Un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Plusieurs membres avec voix consultative : 2 référents techniques de Sambre Mobilités : Samuel PECQUERIE, Directeur et Clément CHIKH, ingénieur infrastructures; un référent technique de la Commune d'Aulnoye-Aymeries ; un référent technique de la CCI des Hauts-de-France ; un référent technique de la CMA des Hauts-de-France ; un représentant de la ou les associations de commerçants de la Commune d'Aulnoye-Aymeries, sauf demande contraire du professionnel requérant ; et toute personne susceptible d'éclairer la Commission par son expertise.

- **FIXE** l'indemnisation maximale des membres de la commission, à l'exclusion des élus du syndicat mixte agissant dans le cadre de leur mandat, à hauteur de 100 € par demi-journée de présence en séance de commission,
- **ARRETE** le défraiement des dépenses inhérentes à leur participation comme suite : frais de déplacements remboursés sur présentation des justificatifs – voiture 0,20 €/km avec distance kilométrique calculée sur le site viamichelin.fr avec option de distance la plus courte, soit le train sur billet de seconde classe ainsi que les frais de restauration à hauteur de 20€ HT/repas sur justificatif également et limité au repas du midi,
- **CONFIRME** confier à l'association dénommée Réseau Sambre Avesnois Initiative le secrétariat de la commission composé également d'un expert-comptable,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes décisions et à signer tout document afférent à la mise en place et au fonctionnement de la commission ainsi que tout avenant au règlement annexé à la présente délibération,

Délibération n°7 : Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029

M. le Président rappelle que la loi d'orientation des mobilités (LOM) demande aux Régions, en binôme avec les Départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs de la mobilité solidaire d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder aux soins et à l'emploi. La Région Hauts-de-France a mené et coordonné cette procédure d'élaboration du PAMS, à l'échelle du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache, en lien étroit avec les Départements du Nord et de l'Aisne, et l'Etat.

Fort d'une première phase commune au Contrat Opérationnel de Mobilité (établi pour la même période) et au PAMS, un état des lieux de la mobilité a été dressé collégialement, mettant en exergue les caractéristiques d'un territoire, en recul démographique, et frappé par un vieillissement rapide de la population (+60% des plus de 75 ans d'ici à 2040) dont les vulnérabilités socio-économiques sont les plus importantes des Hauts de France, avec notamment un taux de pauvreté qui atteint 22%. Même si des disparités internes existent (la Sambre enregistre cependant les niveaux de revenu les plus faibles), ces fragilités se répercutent directement sur la mobilité des habitants. Pour de nombreux ménages, l'accès à un véhicule personnel demeure inaccessible, ce qui limite les possibilités de déplacement, notamment en milieu rural où les alternatives sont peu nombreuses. Dans certains cas, cette situation conduit à un renoncement à la mobilité, avec des conséquences sur l'accès aux soins, à l'éducation et encore à l'emploi. Ce diagnostic, prolongé d'une analyse qualitative et spécifique à la mobilité solidaire, a également révélé une configuration contrastée : il associe des pôles urbains dynamiques à des espaces ruraux plus isolés, porteurs de besoins spécifiques. Bien que le territoire bénéficie d'infrastructures et d'une offre de transport en progression (néanmoins, sans l'existence d'une plateforme de mobilité), certaines disparités demeurent ; les questions de l'inclusion sociale, de coopération entre acteurs restent centrales. Dans ce contexte, le PAMS s'affirme comme un cadre innovant, permettant de rassembler les partenaires, d'harmoniser les initiatives et de construire une vision commune en matière de mobilité solidaire.

Le deuxième temps d'élaboration de ce PAMS s'est nourri d'une concertation étroite à partir des attentes exprimées et plus particulièrement en réponse aux besoins identifiés des personnes vulnérables. Considérant que la mobilité est aujourd'hui une préoccupation essentielle des ménages car elle touche directement à la qualité de vie et à l'égalité des chances pour les habitants, ce PAMS a pour ambition de mobiliser l'écosystème de la mobilité solidaire et inclusive, afin d'assurer à chacun une mobilité adaptée et accessible. Il met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. Il ambitionne d'apporter des réponses concrètes aux spécificités du bassin de mobilité, aux problématiques des populations les plus en difficulté, tout en les intégrant dans une offre de mobilité de droit commun.

Il s'organise à partir de quatre enjeux :

1. Valoriser et faire connaître les aides et services existants : il s'agit de :
 - Renforcer la communication sur les dispositifs existants et former les prescripteurs de mobilité ;
 - Enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles ;
 - Optimiser les besoins et capitaliser sur les retours d'expérience.
2. Améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité, à savoir :

- Encourager et consolider le dialogue entre les acteurs de la mobilité ;
 - Faciliter le développement des outils et services intermodaux ;
 - Fluidifier la gestion des situations dégradées.
3. Adapter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics, en proposant de :
- Permettre une mobilité accessible à tous ;
 - Couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement ;
 - Encourager et accompagner le développement de nouveaux services de mobilité.
4. Améliorer les liaisons territoriales, visant à :
- Améliorer la mobilité transfrontalière ;
 - Développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins ;
 - Améliorer les connexions avec les bassins limitrophes de l'Aire Urbaine Centrale et de l'Arrageois.

En s'inscrivant dans une dynamique co-constructive d'élaboration fédérant une pluralité d'acteurs, au-delà des réponses concrètes qu'elles apporteront, les 20 actions de ce plan visent à renforcer la cohésion sociale et territoriale, et ainsi à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

M. le Président précise que, dans ce cadre, et conformément à son Plan de Déplacement Urbain de la Sambre (2019-2029), - et notamment son objectif 5 facilitant la mobilité pour tous - le Syndicat Sambre Mobilités s'inscrit pleinement dans l'ambition du PAMS du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 et contribuera à sa mise à œuvre. Il est donc proposé au Syndicat d'être signataire de ce PAMS.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

En l'absence de remarques particulières

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Plan d'Action Commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029, initié par la Région, en partenariat avec l'Etat et les départements du Nord et de l'Aisne,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre,

Délibération n°8 : Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache pour la période 2025-2029.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) demande aux Régions de piloter l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent et définissent les modalités de leur action commune. L'objectif est de faciliter la mobilité du quotidien de leurs habitants. Concomitamment, la Région Hauts-de-France a aussi lancé les travaux d'élaboration des Plans d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS). Parce que ces documents, tout particulièrement les COM, sont des outils structurants, la Région Hauts-de-France a impulsé et coordonné cette démarche partenariale à l'échelle de ses dix bassins de mobilité.

S'agissant du Bassin Hainaut-Cambrésis-Thiérache, à l'issue de deux ans de concertation et de travail collectif entre les acteurs locaux, et notamment avec les Départements du Nord et de l'Aisne, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du bassin, le Syndicat Mixte des Mobilités en Hauts de-France ainsi que les syndicats SIMOUV et Sambre Mobilités et la SNCF Gares et Connexions, le COM du Hainaut-Cambrésis-Thiérache décrit la stratégie à déployer permettant d'installer une synergie efficace entre les différents partenaires autour d'une vision partagée des mobilités, offrant ainsi un nouvel espace de collaboration.

Fort d'une première phase commune au COM et au PAMS, un état des lieux de la mobilité a été dressé collégalement, mettant en exergue les caractéristiques d'un territoire dont les vulnérabilités socio-économiques sont les plus importantes des Hauts de France, avec notamment un taux de pauvreté qui atteint 22%. Même si des disparités internes existent (la Sambre enregistre cependant les niveaux de revenu les plus faibles), ces fragilités se répercutent directement sur la mobilité des habitants. Pour de nombreux ménages, l'accès à un véhicule personnel représente un coût difficile à assumer, ce qui limite les possibilités de déplacement, notamment en milieu rural où les alternatives sont peu nombreuses. Dans certains cas, cette situation conduit à un renoncement à la mobilité, avec des conséquences sur l'accès aux soins, à l'éducation et encore à l'emploi. Ce diagnostic a également révélé la nécessité de s'appuyer sur l'existant (large éventail d'aides et de services qui restent largement méconnus) pour renforcer la connaissance et le partage des offres, ainsi que l'interconnexion entre les modes de transport. Il s'agit ainsi de structurer et développer les offres de mobilité grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs, tout en proposant de nouvelles solutions adaptées aux enjeux spécifiques du bassin.

Le deuxième temps d'élaboration de ce COM s'est nourri d'une concertation étroite à partir des attentes exprimées afin de garantir une bonne coordination entre la stratégie régionale et les plans de mobilité (existants ou en construction) du territoire et ainsi obtenir une meilleure articulation des initiatives émergentes à l'échelle du bassin. La recherche d'une mobilité plus efficiente guide l'ambition de ce COM, avec notamment une meilleure connaissance et coordination des offres de transports collectifs, présentes principalement sur les espaces urbains ; mais également en garantissant une meilleure couverture sur les territoires plus ruraux. Ce contrat prévoit l'amélioration des connexions entre les réseaux (interurbain, urbain et ferroviaire), la promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle et le renforcement de l'accessibilité des zones rurales.

Enfin, ce contrat aborde de manière transversale la question de la mobilité durable, dans une logique de réduction des émissions polluantes et d'encouragement aux mobilités actives ou partagées. La transition vers une mobilité plus durable implique donc des approches différenciées selon les types de territoires, mais cohérentes et complémentaires à l'échelle du bassin de mobilité.

Considérant que la mobilité est aujourd'hui une préoccupation essentielle des ménages car elle touche directement à la qualité de vie, ce COM s'organise à partir de 23 actions, concourant à faciliter les pratiques intermodales tout en relevant les défis de la mobilité durable. Il répond à quatre enjeux, auxquels Sambre Mobilités contribuera, tant en qualité de partenaire que de maître d'ouvrage, eu égard à la mise en œuvre de son Plan de Déplacement Urbain :

1. Valoriser et faire connaître les aides et services existants. Il s'agit notamment :
 - Renforcer la communication sur les dispositifs existants et former les prescripteurs de mobilité ;
 - Enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles ;
 - Optimiser les besoins et capitaliser sur les retours d'expérience.
2. Améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité, à savoir :
 - Encourager et consolider le dialogue entre les acteurs de la mobilité ;
 - Faciliter le développement des outils et services intermodaux ;
 - Fluidifier la gestion des situations dégradées.
3. Adapter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics, en proposant de :
 - Permettre une mobilité accessible à tous ;
 - Couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement ;
 - Encourager et accompagner le développement de nouveaux services de mobilité.
4. Améliorer les liaisons territoriales, visant à :
 - Améliorer la mobilité transfrontalière ;
 - Développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins ;
 - Améliorer les connexions avec les bassins limitrophes de l'Aire Urbaine Centrale et de l'Arrageois.

En s'inscrivant dans une dynamique co-constructive fédérant une pluralité d'acteurs, au-delà des réponses concrètes qu'elles apporteront en matière de coordination et d'intermodalité, de communication et d'information, de tarification et distribution, d'infrastructures et de services, les 23 actions de ce contrat contribueront également aux ambitions du PACTE SAT 3, signé en septembre 2025, qui a intégré un axe dédié aux mobilités.

M. le Président précise que, dans ce cadre, et conformément à son Plan de Déplacement Urbain de la Sambre (2019-2029), - et notamment ses objectifs de développement de l'intermodalité, à partir de nouvelles opportunités de mobilité - le Syndicat Sambre Mobilités s'inscrit pleinement dans l'ambition du COM du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 et contribuera à sa mise à œuvre. Au travers des actions décrites, le syndicat peut intervenir en tant que maître d'ouvrage ou partenaire.

Il est donc proposé au Syndicat d'être signataire de ce COM.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

En l'absence de remarques particulières

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029, initié par la Région des Hauts-de-France,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre,

Délibération n°9 : Evolution des services de transport à la demande (TAD) vers un service unique de transport sur réservation (TSR) sur l'ensemble du ressort territorial.

M. le Président précise que le service de transport à la demande actuellement exploité sous l'appellation *Filobus* présente des fonctionnements très hétérogènes selon les quatre zones du ressort territorial du Syndicat. Alors que la zone Sud bénéficie d'un système ouvert et flexible permettant aux usagers d'effectuer leurs déplacements entre n'importe quels arrêts. Les zones Nord, Est et Ouest reposent sur un modèle beaucoup plus rigide, caractérisé notamment par des plages horaires fixes et un nombre limité de destinations. Cette organisation, complexe et inégale d'une zone à l'autre, nuit à la lisibilité du dispositif, affaiblit son attractivité et réduit son efficacité globale. Elle entraîne également des difficultés de compréhension pour les usagers du réseau, qui peinent à identifier clairement les modalités du service de transport à la demande.

Conformément aux orientations portées par Sambre Mobilités, le nouveau contrat pluriannuel conclu avec la SPLTISA prévoit ainsi la mise en place d'un service de transport sur réservation unique, harmonisé et modernisé à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'objectif est de simplifier le fonctionnement du service, d'améliorer sa qualité et son accessibilité, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de moderniser les outils de réservation ainsi que l'information voyageurs.

Les pré-études menées et présentées en séminaire le 1er juillet 2025 par Sambre Mobilités, en lien étroit avec la SPLTISA et l'assistance technique, ont porté sur plusieurs volets essentiels : la définition du type d'offre et de l'expérience usager, l'évaluation et l'amélioration des outils digitaux de réservation, ainsi que l'analyse des différents modèles d'exploitation compatibles avec les ambitions du contrat.

Lors de ce même séminaire, trois types de services de transport sur réservation ont été comparés : le TSR en ligne virtuelle, le TSR convergent ou divergent, modèle actuellement en vigueur dans trois des zones et le TSR zonal, proche du fonctionnement de la zone Sud. À l'issue de ces analyses, le modèle zonal est apparu comme le plus cohérent, le plus lisible et le mieux adapté aux besoins de mobilité du territoire. Ces orientations ont été confirmées au cours des échanges, qui ont permis de dégager un consensus en faveur de la création d'un TSR unique, de la structuration du territoire en zones et du renforcement de la digitalisation du service.

Le nouveau service proposé pourrait être déployé par l'opérateur au second semestre 2026 pour un coût estimé à 500 000 € annuel. Il reposerait sur un fonctionnement « arrêt à arrêt », particulièrement simple et lisible pour l'utilisateur. Le territoire serait redécoupé en trois zones : Ouest, Est et Centre et le service proposerait un rabattement optimisé vers les pôles structurants et les lignes principales, assurant une meilleure articulation entre le TSR et le réseau régulier. L'amplitude horaire serait élargie, avec une offre proposée de 7h00 à 19h00, et la digitalisation serait pleinement intégrée au dispositif, permettant

la réservation, l'annulation et le suivi des courses en temps réel. Les usagers pourraient réserver leur déplacement jusqu'à 30 minutes avant l'horaire souhaité, ce qui améliorerait nettement la réactivité et l'attractivité du service.

La mise en place de ce futur Transport sur Réservation offrirait une lisibilité accrue grâce à un modèle unique déployé sur l'ensemble du territoire. Elle garantirait une meilleure accessibilité, un fonctionnement harmonisé et une modernisation globale via les outils numériques. L'exploitation s'en trouverait optimisée et plus souple, tandis que la satisfaction des usagers serait renforcée grâce à un service simplifié, plus réactif et mieux adapté aux besoins réels de mobilité.

En l'absence de remarques particulières

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place d'un service de transport sur réservation unique, harmonisé et organisé selon un modèle zonal, conformément aux principes présentés ;
- **VALIDE** l'organisation territoriale en trois zones (Ouest, Est et Centre) ainsi que le fonctionnement « arrêt à arrêt » ;
- **CONFIE** à l'opérateur, la SPLTISA, la finalisation de l'étude puis le déploiement du futur service, en vue d'une mise en exploitation au second semestre 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du service, ainsi qu'à engager l'ensemble des démarches techniques, financières et organisationnelles afférentes ;
- **DEMANDE** à l'opérateur, la SPLTISA, la mise en place d'un plan de communication renforcé et spécifique afin d'accompagner la transition auprès des usagers, reposant sur l'adhésion et le soutien des communes du ressort territorial,
- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération aux services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe en charge du contrôle de légalité, ainsi qu'à M. le Président de la SPLTISA.
- **INDIQUE**, qu'un avenant spécifique au contrat pluriannuel d'obligation 2025-2027 de service public pour l'exploitation de transport publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial du Syndicat Mixte Sambre Mobilités, sera rédigé et présenté pour approbation au conseil syndical de Sambre Mobilités.

FIN DE SEANCE

L'épuisement de l'ordre du jour ayant été atteint, la séance du comité syndical est levée à 17h20.

Pascal CHABOT

Secrétaire de séance



Benoît COURTIN

Président de Sambre Mobilités

